

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Chemilly, légalement convoqués par courriel du 9 février 2026, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mme Claire Cabanel, Maire.

Étaient présents : M. Nicolas Semet, M. Xavier Villedey, Mme Anne Toureau, M. Erwan Villedey, Mme Séverine Fort, Mme Nathalie Cheminel, M. René Gauthier, Mme Claire Cabanel, Mme Ghislaine Fayolle

Étaient absents ou excusés : M. Fabien Martin, Mme Nathalie Naudou, M. Gérard Gendre, M. Florian Andrieux,

Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine Fayolle

Début de séance : 19h07

1) Lecture et approbation PV conseil 11 décembre 2025 et lecture de la lettre de M. Alain Roche en réponse au courrier de M. Gérard Gendre

2) Délibérations

- Délibération pour valider l'avenant au RCVCB sur la partie Habitat et autoriser Mme la Maire à demander une subvention sur cette partie auprès du Département.

A la suite de l'étude menée par l'économiste de Moulins CO et par le SDE03 sur la rénovation thermique du logement communal situé au-dessus de la mairie, le montant estimé de la rénovation s'avère moins élevé que prévu. Le Conseil départemental avec lequel le contrat RCVCB a été signé, propose un avenant au contrat RCVCB pour acter cette modification qui entraîne une baisse de 21 000€ HT de la totalité du contrat.

RCVCB Chemilly - Département de l'Allier		
	Contrat initial signé le 23/10/2023	Contrat après avenant 19/01/2026
Montant Hors Taxe en Euros		
Projet boulangerie	800 000	800 000
Aménagement Place St Denis	139 000	139 000
Rénovation énergétique logement	105 000	84 000
Total	1 044 000	1 023 000

Le conseil valide à l'unanimité cet avenant et autorise Mme la maire à le signer. Il autorise également Mme la maire à demander une subvention départementale sur cette partie Habitat.

- Délibération pour autoriser Madame la Maire à acquérir les parcelles AA0010 et AA0037 situées en centre-bourg de Chemilly

La place St Denis, place principale du village, est de plus en plus souvent encombrée de véhicules en stationnement, étant donné l'augmentation des événements organisés par la mairie et par les associations, ainsi que par la fréquentation du restaurant situé à l'entrée de la place.

Cet encombrement relativement fréquent de la place nuit à son aspect paysager et à une meilleure utilisation de cet espace par les habitants de Chemilly.

Par ailleurs, la commune ayant signé un contrat RCVCB (Reconquête des centres-villes et centres bourgs) avec le département fin 2023, s'est engagé sur le réaménagement de la place et peut bénéficier de subventions sur ce projet.

Dans ce contexte, la commune a engagé des négociations avec les propriétaires des parcelles AA0010 et AA0037 pour l'acquisition de celles-ci. Les propriétaires et la commune sont arrivés à un accord pour un prix de 50 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser l'opération d'acquisition des parcelles AA0010 et AA0037 au cours de l'année 2026
- Décide de se rapprocher du Conseiller au Décideurs Locaux pour étudier le besoin, ou non, du recours à l'emprunt,
- Autorise Mme la Maire, à effectuer toutes démarches inhérentes à la réalisation de cette acquisition et à signer les actes notariés s'y rapportant.

Informations/discussions :

Point RCVCB :

- Boulangerie :

Le compte rendu de la dernière réunion de chantier a été envoyé. Certaines fuites au niveau de la toiture ayant été constatées, il a été demandé au couvreur de placer des solins pour mettre le bâtiment hors d'eau. L'entreprise VRD a commencé les travaux de terrassement à l'extérieur, à l'arrière du bâtiment. L'entreprise CEME doit intervenir pour Ene-dis afin de raccorder le nouveau compteur électrique.

René Gauthier fait remarquer que sur l'annexe à l'arrière de la salle de vente, des grandes tuiles ont été posées et demande pourquoi ce ne sont pas des petites tuiles, Une modification a effectivement eu lieu entre les APS (avant-projet sommaire). L'APD (avant-projet définitif) validé par la commune est bien en conformité avec les tuiles qui ont été posées. René et d'autres conseillers estiment que c'est très visible.

Ghislaine Fayolle aborde le sujet des pénalités de retard pour les entreprises qui ont occasionné un retard de chantier. Elle estime que l'architecte est responsable pour le bon déroulement du chantier en temps voulu. René Gauthier pense qu'une date doit être détermi-

née pour appliquer des pénalités. Mme la maire demande sur quels lots seraient appliquées ces pénalités de retard ? Elle explique que les entreprises sont dépendantes des avancées des unes et des autres et qu'il n'est pas évident de savoir quelles entreprises sont le plus responsables. Aucune entreprise ne s'engage officiellement sur des dates car leurs parts de travaux sont interdépendantes.

Pour en avoir discuté avec d'autres maires, Mme la maire pense qu'il n'est pas judicieux d'appliquer des pénalités. Elle pense qu'il serait plus facile de demander une ristourne sur certains lots. Un rendez-vous avec le cabinet d'architecture est à prendre pour avoir des détails sur les pénalités ou ristournes possibles.

- Aménagement Place Saint Denis

Un atelier de travail sur l'aménagement de la place St Denis, deuxième axe du RCVCB s'est tenu à Chemilly le 20 janvier dernier. Cet atelier a réuni plusieurs acteurs institutionnels (Préfecture, DREAL, Département, l'UDAP, un architecte conseil, un cabinet de conseil paysager et la commune) et a abordé en même temps le sujet de l'apaisement de la circulation sur la RD 2009.

Les raisons expliquant l'implication de ces acteurs sont les suivantes :

- L'acquisition en cours de la parcelle attenante à la place
- Le projet de réhabilitation de la cure
- Le point d'étape de la Via Allier à Chemilly
- L'aspect "stratégique" de Chemilly comme commune d'entrée qualitative pour aller à Moulins depuis la sortie de l'A79
- L'intérêt de mener des études poussées sur la circulation et les besoins en stationnement au bourg de Chemilly

La partie aménagement de la place St Denis s'inscrit dans le contrat RCVCB signé par la commune avec le Département et une subvention de 30K€ sur une enveloppe de 139K€ pour l'aménagement de la place a été attribuée par le Département. Le délai pour présenter des devis et engagements pour demander l'accord définitif de subvention est le 31 décembre 2026.

Une réunion avec le maître d'œuvre sélectionné pour l'aménagement de cette place est fixée le jeudi 19 mars pour reprendre le projet.

- Habitat :

Une réunion de travail du conseil a permis de lister les travaux décidés :

Travaux	Logement	RDC Mairie
Toiture + isolation	38000	
<i>Isolation murs par intérieur</i>	<i>9500</i>	
Fenêtre	1500	14700
Radiateurs	9000	4800
Chauffe-eau électrique	1000	
VMC	1500	
Lumières LED	2000	2000
Montant Hors Taxe Euros	62500	21500

Pour la toiture, 3 devis ont été demandés

Comparaison Devis Toitures en HT			
	Barnichon	Sani-thermique	Bordes
Toiture mairie			
Sans démolition cheminées	37 467.00	44 147.00	38 463.50
Garage mairie	11 607.50	11 981.60	11 000.00
TOTAL	49 074.50	56 128.60	49 463.50

La toiture du garage n'est pas subventionnable mais les travaux de réfection de cette toiture sont néanmoins nécessaires.

Le devis de Barnichon étant le moins élevé et incluant l'isolation des combles est retenu.

Il reste à demander les devis pour les autres travaux.

Mme Nathalie Cheminel demande si des volets roulants seraient acceptés par les Bâtiments de France. Il faut solliciter l'ABF.

Point Financier

- Examen du compte de fonctionnement 2025 avant clôture

Il est constaté une stagnation des recettes de fonctionnement en 2025 par rapport à 2024, en particulier due à la baisse légère de plusieurs dotations et taxes.

Les recettes périscolaires ont également baissé avec moins d'élèves cette année. Les produits de gestion courante sont à la hausse grâce aux revenus des immeubles (dont les locaux loués à la LPO).

Côté dépenses : les charges à caractère général sont en légère baisse, en revanche les charges de personnel ont sensiblement augmenté tout en restant dans le budget voté.

Cela s'explique par l'augmentation de temps de travail de Mme Vanessa Carteron, d'un contrat PEC l'année dernière et d'un contrat en alternance depuis la rentrée. L'avantage d'avoir plusieurs personnes résulte en plus de sérénité au niveau de l'école.

Les autres postes de dépense restent stables et dans les limites du budget.

Un autofinancement d'environ 50 000€ est dégagé pour 2025, en légère baisse par rapport à 2024.

- Problème rencontré avec Hélios (logiciel de la DGFIP) depuis une semaine qui ne nous permet pas d'envoyer des flux et régler les factures entraînant le mécontentement des fournisseurs.

VOIRIE ET BÂTIMENTS :

- Arbre à planter dans la cour de maternelle

Un albizia a été proposé, des remarques ont été envoyées au Conseil Municipal concernant les alternatives. Mme Séverine Fort propose un tilleul, Mme Anne Toureau pense que cet arbre attire les insectes, les opinions demeurent partagées. La décision devrait être prise en commission, M. Nicolas Semet recommande une décision rapide quant à la plantation de l'arbre. Mme Claire Cabanel pense que l'érable de Montpellier serait bien car résistant.

- Agrandissement de l'entrée devant l'ancienne poste Impasse des Lilas fait en régie par M. Kevin Hudry-Critoux.

- Busage devant le logement de M. et Mme Francavilla aux Meillats

Le devis d'un montant de 1620€ TTC est à transmettre à M. et Mme Francavilla. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre en charge les frais encourus.

- Broyage par l'entreprise Agri TP en cours

- Curage des fossés par l'entreprise Bondoux effectué aux lieux dits suivants : l'Ermitage, Les Thévenots, La Croix d'or et les Bruyères (ce dernier lieu rajouté à la demande de M. d'Aprigny).

- Commande d'enrobé à froid chez l'entreprise Colas
Plusieurs problèmes de voirie seront traités prochainement.

- Réfection route des Virots

Une réunion avec la Mairie de Bressolles doit se dérouler le 18 février à 14h30. Trois devis sont en comparaison (ADN, Eurovia et Colas), celui de l'entreprise Colas est le moins cher mais leur travail est trop superficiel. Eurovia est plus cher car ils mettent deux fois plus d'enrobé.

Bressolles a une préférence pour Eurovia car ils travaillent déjà aux Guénaudins, ils devraient également avoir une subvention pour la voirie.

DOSSIERS EN COURS :

- Adressage terminé
- Compostage partagé et colonnes semi-enterrées – au prochain mandat
- Plan Communal de Sauvegarde : report au prochain mandat
- Cimetière :

Marie-Lise prend en main le logiciel Ebène.

L'entreprise Granit Manzini est venue le 13 février à Chemilly pour mettre à jour le devis pour le déplacement du monument aux morts ainsi que pour une visite du cimetière de Chemilly. A la suite de cette visite plusieurs éléments remarquables ont été notés :

- 2 pierres tombales remarquables (recherches au niveau des archives départementales religieuses) doivent être conservées bien que faisant partie des concessions à reprendre.
- 2 colonnes remarquables à l'entrée du cimetière (Comte et Comtesse), les colonnes ont de la valeur, elles peuvent être déplacées mais elles doivent être mises en valeur, on peut le faire nous même mais très soigneusement, pas de javel car elles sont faites en pierre de Volvic.
- 2 stèles intéressantes avec des palmes sur la pierre à l'entrée
- Monument intéressant, famille Villedey formé à base d'un calvaire, valeur du patrimoine.

L'entreprise Granit Manzini enverra un compte-rendu de sa visite.

DIVERS

- Barrière devant l'école enfoncée par l'entreprise ALLAGNON
Le sinistre est en cours de gestion, un constat amiable a été envoyé à la SMACL pour que les travaux puissent être effectués.
- Problème de wifi à la salle polyvalente
Il faudra étudier la pose d'une antenne sur la place ou acquérir une box à la salle polyvalente.
- Demande de M. Normand de rétrocession d'un chemin/fossé vers la Jolivette
M. Normand a racheté des terrains à Mme Giroud, il a demandé s'il pouvait nettoyer un fossé communal et on lui a donné l'autorisation.
Il demande à racheter le fossé des Boucherasses qui partage son terrain. Le Conseil Municipal est d'accord pour le rétrocéder à condition que les frais de notaire soient à sa charge.
- Tour de France – 15 juillet 2026
 - Réunion au Département le 19 février à 14h30 avec Mme Nathalie Cheminel.
 - Des cyclistes de Bressolles veulent organiser « Une randonnée populaire familiale » le matin du tour, Chemilly veut-elle s'y associer ? Mme Nathalie Cheminel va en parler aux associations.
 - Le Comité des Fêtes envisage des animations le jour du tour.
- Inter-associations (Mme Nathalie Cheminel)
Ciné Bocage a proposé la diffusion de courts métrages et d'ateliers d'animation d'éducation à l'image. On pourrait demander à l'Amicale Laïque de s'impliquer lors de cet événement. Il faudrait voir comment faire venir les jeunes de la tranche 11/18 ans et éventuellement en faire un événement avec la Mairie.
- Elections : planning
- Remorque de la cuve à eau complètement refaite (plancher, faisceau électrique et plaques) par M. Kévin Hudry-Critoux.

Fin de séance 21h26